

Location immobilière : loyer

Fixation du loyer d'un logement privé

Cas général

À Bordeaux

Sur le territoire d'Est Ensemble

À Lille, Hellemmes et Lomme

À Lyon et Villeurbanne

À Montpellier

À Paris

Sur le territoire du Pays basque

Sur le territoire de Plaine Commune

Paiement et évolution

Paiement

Révision du loyer en cours de bail

Indice de référence des loyers (IRL)

Loyer sous-évalué : hausse au renouvellement du bail

Fixation du loyer d'un logement social

Montant du loyer

Supplément de loyer de solidarité (SLS)

Questions –

Réponses

- Peut-on conserver son logement social en cas d'augmentation de revenus ?
- Complément de loyer : quelles sont les règles ?
- Comment augmenter le loyer d'un logement soumis à la loi de 1948 ?
- Loyer d'un logement conventionné (Anah) : y a t-il un montant maximum ?
- En quoi consiste l'encadrement des loyers à respecter en zone tendue ?
- Quittance de loyer : comment l'obtenir ?
- Doit-on payer des frais au propriétaire en cas de retard de paiement du loyer ?
- Quel est le délai de prescription d'une dette de loyer ou de charges locatives ?
- Micro-logement : doit-on payer une taxe en cas de loyer élevé ?

Toutes les questions réponses

Et aussi...

- Aide pour le dépôt de garantie ou la caution d'un logement en location
- Devenir locataire d'un logement privé
- Location immobilière : contrat de location (bail)
- Location immobilière : obligations du propriétaire (bailleur)
- Location immobilière : obligations du locataire
- Location immobilière : fin du bail



Ville de
Palavas-les-Flots

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00